

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 13 avril 2026 à 19 h

### ORDRE DU JOUR / AGENDA

#### 10 – Sujets d'ouverture

**10.01** Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

**10.02** Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

**10.03** Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 13 avril 2026.

Adoption of the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of April 13, 2026.

**10.04** Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mars 2026 à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 mars 2026 à 8 h.

Approval of the minutes of the regular council sitting held on March 9, 2026, at 7 p.m., and of the special council sitting held on March 26, 2026, at 8 a.m.

## **15 – Déclaration / Proclamation**

**15.01** Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1262155008

Reconnaître officiellement que les atrocités de masse commises contre le peuple arménien de 1915 à 1923 constituaient un génocide, conformément au consensus scientifique et à la reconnaissance déjà accordée par les gouvernements du Canada et du Québec.

Proclamer chaque année le 24 avril comme Journée du souvenir du génocide arménien au sein de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et appeler tous les résidents et toutes les institutions à honorer la mémoire des victimes et des survivants.

Le 24 avril de chaque année, hisser et exposer le drapeau arménien à la mairie d'arrondissement, sise au 13 665, boulevard de Pierrefonds, en un lieu d'honneur aux côtés des drapeaux du Canada, du Québec et de la Ville de Montréal. Hisser en berne le drapeau arménien affiché à la mairie d'arrondissement le 24 avril de chaque année du lever au coucher du soleil en signe solennel de deuil et de souvenir des 1,5 million de victimes du génocide arménien.

Exprimer ses plus sincères condoléances et sa solidarité indéfectible à la communauté arménienne, y compris tous les survivants et leurs descendants résidant à Pierrefonds-Roxboro et à travers la Ville de Montréal, en reconnaissance de leur perte incommensurable et de leur force durable.

Appeler tous les résidents, écoles, organisations communautaires et institutions civiques de l'arrondissement à observer le 24 avril comme une journée de réflexion et d'éducation sur l'histoire et les leçons du génocide arménien.

Affirmer son engagement à combattre le négationnisme du génocide sous toutes ses formes et à se tenir solidaire de tous les peuples ayant subi un génocide et des crimes contre l'humanité.

Le secrétaire d'arrondissement sera chargé de transmettre une copie certifiée conforme de cette résolution au maire de Montréal, au premier ministre du Québec, au premier ministre du Canada, au Comité national arménien du Canada et au Centre communautaire arménien de Toronto et de Montréal.

Recognize that the mass atrocities committed against the Armenian people from 1915 to 1923 constituted genocide, in accordance with the scientific consensus and the recognition already granted by the governments of Canada and Québec.

Designate April 24 of each year as Armenian Genocide Remembrance Day in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, and call on all residents and institutions to honor the memory of the victims and survivors.

Raise and display, on April 24 of each year, the Armenian flag at Borough Hall, located at 13 665, boulevard de Pierrefonds, in a place of honor alongside the flags of Canada, Quebec, and the Ville de Montréal.

Display the Armenian flag at Borough Hall on April 24 of each year be flown at half-mast from sunrise to sunset as a solemn sign of mourning and remembrance for the 1.5 million victims of the Armenian Genocide.

Express its deepest condolences and unwavering solidarity with the Armenian community, including all survivors and their descendants residing in Pierrefonds-Roxboro and throughout the Ville de Montréal, in recognition of their immeasurable loss and enduring strength.

That the Borough Council call on all residents, schools, community organizations, and civic institutions in the Borough to observe April 24 as a day of reflection and education on the history and lessons of the Armenian Genocide.

Reaffirm its commitment to combating genocide denial in all its forms and to standing in solidarity with all peoples who have suffered genocide and crimes against humanity.

The secretary of the Borough will be responsible for forwarding a certified copy of this resolution to the mayor of Montreal, the prime minister of Quebec, the prime minister of Canada, the Armenian National Committee of Canada, and the Armenian Community Centre of Toronto and Montreal.

## **20 – Affaires contractuelles**

### **20.01**      Autres affaires contractuelles

CA      Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265000003

Autoriser l'octroi d'une subvention avec convention au montant maximal de 10 000 \$ à Tennis Roxboro pour l'entretien de cinq (5) terrains de tennis en terre battue pour la saison estivale 2026.

Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, à signer la convention au nom de la Ville.

Authorize the granting of a subsidy with agreement in the maximum amount of \$10,000 to Tennis Roxboro for the maintenance of five (5) clay tennis courts for the 2026 summer season.

Authorize Mr. Jay-Sun Richard, division head, Sports, Leisure and Installations or its representative, to sign the agreement on behalf of the City.

**20.02** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1266936005

Autoriser pour le contrat 25-21101 une dépense additionnelle de 3 449,25 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de mobilier destiné à certains bureaux de la direction des Travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, portant ainsi le montant total autorisé de la dépense de 120 763,73 \$ à 124 212,98 \$, taxes et contingences incluses.

Authorize for contract 25-21101 an additional expenditure of \$3,449.25, including taxes, for the supply and installation of furniture for certain Public Works offices in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, bringing the total cost from \$120,763.73 to \$124,212.98, including taxes and contingencies.

**20.03** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1266936008

Autoriser une dépense de 4 532 921,84 \$, taxes incluses, à savoir 3 958 883,70 \$, taxes incluses pour le contrat, 395 888,37 \$, taxes incluses, pour les contingences, et 178 149,77 \$, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement du boulevard Lalande, entre la rue Saraguay Est et le parc des Anciens-Combattants, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, Uniroc Construction inc., le contrat numéro 260500-ST, au montant de sa soumission, soit un maximum de 3 958 884 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat.

Authorize an expense of \$4,532,921.84, including all applicable taxes, namely \$3,958,883.70, taxes included for the contract and \$395,888.37, taxes included for the contingencies, and \$178,149.77, taxes included, for redevelopment works on boulevard Lalande, between rue Saraguay Est and des Anciens-Combattants Park, in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number 260500-ST to the lowest compliant tender, Uniroc Construction inc., in the amount of \$3,958,884, including all applicable taxes, in accordance with the tender documents prepared for this contract.

**20.04** Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1266936012

Autoriser une dépense totale de 103 051,72 \$, taxes incluses, pour l'élaboration d'une stratégie d'intervention pour l'optimisation de la gestion des eaux pluviales dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Accorder le contrat 261200 à la firme Stantec Experts-conseils ltée, ayant obtenu le plus haut pointage final au montant forfaitaire de sa soumission, soit 103 051,72 \$, taxes incluses.

Authorize an expense of \$103,051.72, taxes included, for the development of an action plan to optimize stormwater management in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract 261200 to the firm with the highest final score, Stantec Experts-conseils ltée, for the set price of its tender, namely \$103,051.72, taxes included.

**20.05** Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1266936009

Autoriser une dépense totale de 36 631,04 \$, taxes incluses, pour la fourniture de dix (10) radars et panneaux solaires pour des fins d'analyse de la circulation, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Accorder le contrat 261801 à la firme Traffic Logix, ayant obtenu le plus haut pointage final au montant forfaitaire de sa soumission, soit 36 631,04 \$, taxes incluses.

Authorize an expense of \$36,631.04, taxes included, for the supply of ten (10) speed cameras and solar panels for traffic analysis purposes in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract 261801 to the firm with the highest final score, Traffic Logix, for the set price of its tender, namely \$36,631.04, taxes included.

**20.06** Contrat de services professionnels

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1266936011

Autoriser une dépense de 443 027,50 \$, taxes incluses, à savoir 421 930,95 \$, taxes incluses pour le contrat et 21 096,55 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour la surveillance des travaux de réaménagement du boulevard Lalande de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Octroyer à Les services EXP inc. le contrat numéro 260504-SP, au montant de son offre de services, soit un maximum de 421 930,95 \$, taxes incluses, conformément à l'entente-cadre #1613016.

Authorize an expense of \$443,027,50, including all applicable taxes, namely \$421,930.95, taxes included for the contract and \$21,096.55, taxes included for the contingencies, for the supervision of the redevelopment works on boulevard Lalande in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number 260504-SP to Les services EXP inc. in the amount of its service offer, namely a maximum of \$421,930.95, including taxes, in accordance with framework agreement number 1613016.

## 30 – Administration et finances

### 30.01 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1268388003

Approuver la reddition financière, les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande, les virements budgétaires et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 516 826,43 \$ couvrant la période du 31 janvier au 27 février 2026, ainsi que les achats effectués par imputations directes pour le mois de février au montant de 1 776,55 \$, en plus de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2026 au montant de 7 291,35 \$.

Approve the financial statement, approved purchase orders, invoices paid without purchase orders, budget transfers and list of liabilities of various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$516,826.43 covering the period from January 31 to February 27, 2026, as well as direct debits for the month of February in the amount of \$1,776. 55, in addition to the list of purchases made through credit cards for the period from January 1 to January 31, 2026 in the amount of \$7,291.35.

### 30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1266936007

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs pour l'année 2026.

Que dans l'éventualité de l'adoption d'une résolution par le conseil municipal acceptant la fourniture de services, cette dépense serait assumée entièrement par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier.

Offer to the Municipal Council, in accordance with second paragraph of Section 85 of the Charter of Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), that the Borough of Pierrefonds-Roxboro takes charge of the design, coordination and execution of sidewalk repairs on the City's Administrative Arterial Network (CAAN) in the Borough of Pierrefonds-Roxboro within the framework of the infrastructure maintenance program - Minor sidewalk repairs for the year 2026.

That in the event of the adoption of a resolution by the Municipal Council accepting the provision of services, this expense would be assumed entirely by the Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves of the Service des infrastructures du réseau routier.

**30.03** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1266936010

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge les travaux de réaménagement du boulevard Gouin Ouest entre les rues des Cageux et Coursol (trottoirs et fondations de rue), dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du financement des programmes par le SUM - Vision Zéro - SUM\_PRFS25-0417.

Offer to the Municipal Council, in accordance with second paragraph of Section 85 of the Charter of Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), that the Borough of Pierrefonds-Roxboro takes charge of the redevelopment works of boulevard Gouin Ouest between rue des Cageux and Coursol (sidewalks and street foundations) in the Borough of Pierrefonds-Roxboro as part of the SUM's program funding - Vision Zero - SUM\_PRFS25-0417.

**30.04** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des travaux publics - 1263903001

Autoriser une affectation de surplus de 370 000 \$ pour le projet de mise aux normes des carrés de sable des parcs et le nettoyage des fossés appartenant au MTQ dans le secteur Paul-Pouliot sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Authorize an appropriation of surplus in the amount of \$370,000 for the project to bring park sandboxes up to standard and clean ditches owned by the MTQ in the Paul-Pouliot sector within the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

## 40 – Réglementation

### 40.01 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1265300005

Dérogation mineure visant à permettre, dans la zone H1-5-294, pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant, lot 2 861 586 :

- une galerie faisant corps avec le bâtiment principal, implantée à 0,89 m de la ligne de terrain en cour latérale au lieu du minimum requis de 2 m, selon l'article 138 (11) du Règlement de zonage CA29 0040;
- une marge latérale nord-ouest de 1,75 m au lieu du minimum requis de 2 m selon la grille des spécifications de la zone H1-5-294 à l'annexe A du Règlement de zonage CA29 0040.

Minor exemption aiming to allow, in zone H1-5-294, an existing detached single-family residential building, lot 2 861 586:

- a porch attached to the main building, located 0.89 m from the side property line instead of the required minimum of 2 m, in accordance with section 138 (11) of Zoning By-law CA29 0040;
- a northwest side setback of 1.75 m instead of the required minimum of 2 m, as specified in the zone H1-5-294 specifications chart in Appendix A of Zoning By-law CA29 0040.

### 40.02 Règlement - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

CA Conseil d'arrondissement – 1266967002

Avis de motion pour le Règlement CA29 0001-16 modifiant le Règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier plusieurs articles concernant les pouvoirs délégués.

Notice of motion for By-law CA29 0001-16 amending By-law CA29 0001 concerning the delegation of powers to officers and employees of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to amend several provisions concerning delegated powers.

### 40.03 a) Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1260441002

Avis de motion pour le Règlement CA29 0040-72 visant à modifier le Règlement de zonage CA29 0040 afin d'abroger les normes portant sur les plaines inondables et d'abroger l'annexe E.

Notice of motion for By-law CA29 0040-72 to amend Zoning By-law CA29 0040 in order to repeal the flood plain standards and repeal Appendix E;

**40.03 b)** Règlement - Adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1260441002

Adoption du projet de Règlement CA29 0040-72 visant à modifier le Règlement de zonage CA29 0040 afin d'abroger les normes portant sur les plaines inondables et d'abroger l'annexe E;

Tenir une assemblée publique de consultation conformément à la loi le lundi 4 mai 2026 à 19 h, à la mairie d'arrondissement, située au 13 665, boulevard de Pierrefonds, et publier les avis publics requis.

Adopt draft by-law CA29 0040-72 amending Zoning By-law CA29 0040 in order to repeal the flood plain standards and repeal Appendix E;

Hold, in accordance with the law, a public consultation meeting on Monday, May 4, 2026, at 7 p.m., at the Borough Hall located at 13 665, boulevard de Pierrefonds, and that, for this purpose, the required public notices be published.

**40.04 a)** Règlement - Avis de motion

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1268707005

Avis de motion pour le Règlement CA29 0042-4 visant à modifier le Règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de préciser les éléments d'un projet déjà approuvé pouvant faire l'objet d'une modification mineure.

Notice of motion for By-law CA29 0042-4 to amend By-law CA29 0042 concerning site planning and architectural integration plans in order to specify which elements of an already approved program may be subject to a minor modification.

**40.04 b)** Règlement - Adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1268707005

Adoption du projet de règlement CA29 0042-4 visant à modifier le Règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de préciser les éléments d'un projet déjà approuvé pouvant faire l'objet d'une modification mineure;

Tenir une assemblée publique de consultation conformément à la loi le lundi 4 mai 2026 à 19 h, à la mairie d'arrondissement, située au 13 665, boulevard de Pierrefonds, et publier les avis publics requis.

Adopt draft by-law CA29 0042-4 to amend By-law CA29 0042 concerning site planning and architectural integration plans in order to specify which elements of an already approved program may be subject to a minor modification;

Hold, in accordance with the law, a public consultation meeting on Monday, May 4, 2026, at 7 p.m., at the Borough Hall located at 13 665, boulevard de Pierrefonds, and that, for this purpose, the required public notices be published.

**40.05** Règlement - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1260441001

Avis de motion pour le Règlement CA29 0097-4 visant à modifier le Règlement CA29 0097 d'administration des règlements d'urbanisme afin de rendre obligatoire l'obtention d'un certificat d'autorisation pour tous les travaux en milieux hydriques et ajouter une mention relative aux dépôts pour les travaux de branchement.

Notice of motion for By-law CA29 0097-4 aiming to amend the administration by-law CA29 0097 of the planning by-laws in order to require a permit for all work in aquatic environments and to include a provision regarding deposits for connection works.

**40.06** Règlement - Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

CA Conseil d'arrondissement – 1266967003

Avis de motion pour le Règlement CA29 0152-1 modifiant le Règlement CA29 0152 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2026, afin de modifier les tarifs relatifs au sciage de bordures et aux dérogations mineures, ainsi que d'ajouter des tarifs concernant le complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro.

Notice of motion for By-law CA29 0152-1 amending By-law CA29 0152 on the price determination of various goods, activities and municipal service for the fiscal year 2026, in order to amend the prices for curbs cutting and minor exemptions, as well as to add prices for the Pierrefonds-Roxboro Aquatic Complex.

**40.07** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1264991007

Décréter par l'ordonnance numéro OCA 26 29 0XX l'autorisation de la tenue d'un marché public sur la terrasse de la Bibliothèque de Pierrefonds, située au 13 555, boulevard de Pierrefonds, les 6 juin, 11 juillet, 8 août et 12 septembre 2026, entre 9 h et 10 h pour l'installation et de 10 h à 15 h pour la vente au public, conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

Decree by the ordinance number OCA 26 29 0XX the authorization for the holding of a public market at the terrace of the Pierrefonds Library, located at 13 555, boulevard de Pierrefonds, on June 6, July 11, August 8 and September 12, 2026, from 9 a.m. to 10 p.m. for the installation and from 10 a.m. to 3 p.m. for the public sale, in accordance with the provisions of article 18 of By-law CA29 0018 on the occupancy of public property.

**40.08** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1264991008

Décréter par l'ordonnance numéro OCA26 29 0XX l'autorisation de la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie, les jeudis de 15 h à 19 h, du 9 juillet au 29 octobre 2026, du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, situé au 9 665, boulevard Gouin Ouest, conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

Decree by ordinance number OCA26 29 0XX the authorization to hold the À-Ma-Baie social market, on Thursdays from 3 p.m. to 7 p.m., from July 9 to October 29, 2026, on the west side of the Gerry-Robertson Community Centre located at 9 665, boulevard Gouin Ouest, in accordance with the provisions of section 18 of By-law CA29 0018 concerning occupancy of public property.

**40.09** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1264991009

Décréter par l'ordonnance numéro OCA26 29 0XX l'autorisation de la tenue du marché solidaire Pierrefonds-Ouest, dans le stationnement de l'Église Biblique Westview, située au 16 789, boulevard de Pierrefonds, les jeudis de 16 h à 18 h, du 9 juillet au 29 octobre 2026, conformément aux dispositions de l'article 18 du Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

Decree by ordinance number OCA26 29 0XX the authorization to hold the Pierrefonds-Ouest social market, in the parking lot of the Westview Bible Church, located at 16 789, boulevard de Pierrefonds, on Thursdays from 4 p.m. to 6 p.m., from July 9 to October 29, 2026, in accordance with the provisions of section 18 of By-law CA29 0018 concerning occupancy of public property.

**40.10** Urbanisme - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1268707006

Adresser une seconde demande de prolongation de délai de six (6) mois à la ministre des Affaires municipales afin que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro adopte ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité.

Autoriser Maître Jean-François Gauthier, secrétaire d'arrondissement, à transmettre, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la résolution du conseil d'arrondissement, ainsi que la documentation justificative produite conformément à la Politique de prolongation des délais en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Apply to the Minister of Municipal Affairs for a second extension of six (6) months so that the Borough of Pierrefonds-Roxboro may adopt its concordance by-laws to the Plan d'urbanisme et de mobilité.

Authorize Mr. Jean-François Gauthier, Secretary of the Borough, to forward to the Minister of Municipal Affairs and Housing, the Borough Council's resolution as well as all supporting documentation submitted in accordance with the Policy on the extension of deadlines pursuant to the Act respecting land use planning and development.

**40.11** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1263050005

Approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 26 février 2026.

Modifier l'« Annexe A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et le Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro comme suit :

1. **Ajout d'un panonceau sur la rue Félix-McLernan**
2. **Vitesse, non-respect des arrêts, sécurité et stationnement (secteur des rues des Cageux et Meloche)**
3. **Modification des restrictions de stationnement sur la place Talbot**
4. **Modification des restrictions de stationnement sur la rue Normand**
5. **Correction de la signalisation à l'intersection des rues Orchard et Viau**
6. **Interdiction de stationnement du côté ouest sur l'avenue du Château-Pierrefonds**
7. **Ajout d'un arrêt à l'intersection des rues Belmont et du Belvédère**
8. **Révision des restrictions de stationnement sur le chemin de la Rive-Boisée**
9. **Révision des restrictions de stationnement et de marquage sur la rue de Savoie**

## **10. Révision des restrictions de stationnement sur la rue Olympia**

Approve the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on February 26, 2026, as submitted

Modify "Annex A" of By-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds and By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro as follows:

- 1. Addition of a sign on rue Félix-McLernan**
- 2. Speeding, failure to stop at stop signs, safety, and parking (area around rues des Cageux and Meloche)**
- 3. Changes to parking restrictions on place Talbot**
- 4. Changes to parking restrictions on rue Normand**
- 5. Signage adjustments at the intersection of rues Orchard and Viau**
- 6. No parking on the west side of avenue du Château-Pierrefonds**
- 7. Addition of a bus stop at the intersection of rues Belmont and Belvédère**
- 8. Review of parking restrictions on chemin de la Rive-Boisée**
- 9. Revision of parking restrictions and road markings on rue de Savoie**
- 10. Review of parking restrictions on rue Olympia**

## **51 – Nomination / Désignation**

**51.01** Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1263050004

Renouveler le mandat de monsieur Antoine Bittar à titre de membre du Comité de circulation et de sécurité routière de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période de deux ans, soit du 8 février 2026 au 6 février 2028.

Reappoint Mr. Antoine Bittar as a member of the Traffic and Road Safety Committee of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a two-year term, from February 8, 2026, to February 6, 2028.

## 60 – Information

**60.01** Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1268707004

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2026.

Take note of the filing of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on March 11, 2026.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Levée de la séance.

Adjournment of the sitting.

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1262155008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconnaître officiellement et commémorer le génocide arménien de 1915 en proclamant le 24 avril comme jour du souvenir du génocide arménien et en hissant le drapeau arménien à la mairie d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Étant donné que le génocide arménien de 1915–1923 a entraîné l'extermination systématique d'environ 1,5 million d'Arméniens par l'Empire Ottoman, constituant l'un des premiers génocides du XXe siècle;

Étant donné que le peuple arménien a été soumis à des déportations massives, des marches de la mort forcées, des massacres et de la famine menés dans le cadre d'une politique d'État délibérée du gouvernement Ottoman;

Étant donné que l'Association internationale des spécialistes du génocide et des historiens de premier plan dans le monde ont confirmé le dossier historique du génocide arménien grâce à des recherches et documentations approfondies;

Étant donné que le Parlement du Canada a adopté une motion le 21 avril 2004, reconnaissant le génocide arménien, et l'Assemblée nationale du Québec a adopté une motion de reconnaissance le 23 avril 2015, à l'occasion du centenaire du génocide;

Étant donné que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro abrite des membres de la communauté arménienne canadienne ainsi que des descendants de survivants du génocide qui ont enrichi le tissu culturel, civique et économique de notre arrondissement;

Étant donné que la communauté arménienne de Montréal est l'une des plus anciennes et dynamiques du Canada, ayant perpétué son patrimoine culturel, sa langue et ses traditions à travers les générations;

Étant donné que la reconnaissance du génocide arménien reflète l'engagement de la municipalité envers les droits de l'homme, la vérité historique et le principe selon lequel la mémoire des atrocités doit être préservée afin qu'elles ne se reproduisent jamais;

Étant donné que le 24 avril est commémoré dans le monde entier comme la Journée du souvenir du génocide arménien, marquant la date de 1915 où les autorités ottomanes ont commencé à arrêter et exécuter systématiquement les intellectuels et la communauté arméniens à Constantinople;

Étant donné que l'affichage du drapeau arménien est un puissant symbole de solidarité avec le peuple arménien et une affirmation visible de la reconnaissance de leur souffrance et de leur résilience par l'arrondissement;

Que le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro reconnaisse officiellement et que les atrocités de masse commises contre le peuple arménien de 1915 à 1923 constituaient un génocide; conformément au consensus scientifique et à la reconnaissance déjà accordée par les gouvernements du Canada et du Québec.

Que Le conseil d'arrondissement proclame chaque année le 24 avril comme Journée du souvenir du génocide arménien au sein de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, et appelle tous les résidents et institutions à honorer la mémoire des victimes et des survivants;

Que le 24 avril de chaque année, le drapeau arménien soit hissé en berne et exposé à la mairie d'arrondissement sise au 13665, boul. de Pierrefonds, Pierrefonds, Québec, H9A 2Z4, en un lieu d'honneur aux côtés des drapeaux du Canada, du Québec et de la Ville de Montréal;

Que le drapeau arménien affiché à la mairie d'arrondissement le 24 avril de chaque année soit hissé en berne du lever au coucher du soleil en signe solennel de deuil et de souvenir des 1,5 million de victimes du génocide arménien.

Que le conseil d'arrondissement exprime ses plus sincères condoléances et sa solidarité indéfectible à la communauté arménienne, y compris tous les survivants et leurs descendants résidant à Pierrefonds-Roxboro et ailleurs à Montréal, en reconnaissance de leur perte incommensurable et de leur force durable.

Que le conseil municipal appelle tous les résidents, écoles, organisations communautaires et institutions civiques de l'arrondissement à observer le 24 avril comme une journée de réflexion et d'éducation sur l'histoire et les leçons du génocide arménien.

Que conseil d'arrondissement affirme son engagement à combattre le négationnisme du génocide sous toutes ses formes et à se tenir solidaire de tous les peuples ayant subi un génocide et des crimes contre l'humanité.

Que le Greffier de l'arrondissement soit chargé de transmettre une copie certifiée conforme de cette résolution à la mairesse de Montréal, au premier ministre du Québec, au premier ministre du Canada, au Comité national arménien du Canada et au Centre communautaire arménien de Toronto et Montréal.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

## **MONTRÉAL 2030**

**Non-applicabilité** : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité

universelle) comme il s'agit d'une proclamation.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lyne LABELLE  
Secrétaire de direction - Directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique JACOB  
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-03-26

**IDENTIFICATION** Dossier # :1265000003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière avec convention à l'organisme Tennis Roxboro au montant de dix mille dollars (10 000 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2026, pour l'entretien de 5 terrains de tennis en terre battue. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer la convention avec l'organisme pour l'année 2026.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tennis Roxboro est un organisme sans but lucratif voué à la pratique exclusive du tennis depuis plus de 30 ans. L'arrondissement met à la disposition de Tennis Roxboro cinq (5) terrains en terre battue situés dans le parc des Bénévoles pour réaliser son offre de service. L'organisme est hébergé gratuitement dans un bâtiment à proximité de ces terrains de tennis.

Il accueille une clientèle de tout âge provenant des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro d'autres arrondissements (53%), des villes liées (22%) et finalement des villes à l'extérieur du territoire de l'île de Montréal (25%). L'organisme offre une tarification qui favorise l'accessibilité des résidents de Montréal. Les résidents des autres villes doivent payer de 60 à 115 % de plus que les résidents de Montréal. L'organisme offre des cours de tennis, notamment avec les services d'un entraîneur de niveau 3 reconnu par Tennis Canada, une ligue maison, ainsi qu'une ligue compétitive.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 25 290068 – gdd 1259348003 - QUE le conseil d'arrondissement autorise l'octroi d'une subvention avec convention au montant maximal de 10 000 \$ pour la saison 2025 à Tennis Roxboro pour l'entretien de cinq (5) terrains de tennis en terre battue pour la saison estivale 2025; QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, soit autorisé à signer la convention au nom de la Ville; QUE cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2025.

CA 24 290079 – gdd 1244911003 - QUE le conseil d'arrondissement autorise l'octroi d'une subvention avec convention au montant maximal de 10 000 \$ pour la saison 2024 à Tennis Roxboro pour l'entretien de cinq (5) terrains de tennis en terre battue pour la saison estivale 2024; QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, soit autorisé à signer la convention au nom de la Ville; QUE cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le

budget de fonctionnement 2024.

CA23 290092 - gdd 1234911002 - QUE le conseil d'arrondissement autorise l'octroi d'une subvention avec convention au montant maximal de 10 000 \$ pour la saison 2023 à Tennis Roxboro, pour l'entretien de cinq (5) terrains de tennis en terre battue pour la saison estivale 2023, QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, soit autorisé à signer la convention au nom de la Ville.

CA22 290108 - gdd 1224911004 - QUE le conseil d'arrondissement autorise l'octroi d'une subvention avec convention au montant maximal de 10 000 \$ calculé au prorata de la durée de la saison 2022 à Tennis Roxboro, pour l'entretien de cinq (5) terrains de tennis en terre battue pour la saison estivale 2022. QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, soit autorisé à signer la convention au nom de la Ville.

## **DESCRIPTION**

L'organisme Tennis Roxboro a présenté à l'arrondissement une demande de soutien financier pour couvrir les frais d'entretien des cinq (5) terrains en terre battue situés au 10 de la 11e rue pour la saison 2026. L'arrondissement désire autoriser le versement d'une subvention de 10 000 \$ à l'organisme Tennis Roxboro, celle-ci doit être affectée exclusivement à l'entretien des cinq (5) terrains de tennis en terre battue, et ce, conditionnellement à la signature de la convention et à la remise des pièces justificatives avant le 30 novembre 2026.

## **JUSTIFICATION**

Ce type de surface est très prisé par les joueurs de tennis et exige d'être entretenu quotidiennement par des experts qui détiennent l'expertise et la formation adéquate pour en assurer la pérennité. L'entretien a lieu trois fois par jour, soit en matinée, en mi-journée et en soirée. L'arrondissement ainsi que la clientèle de l'organisme ont jusqu'à présent été tous les deux satisfaits de la qualité des services rendus par Tennis Roxboro.

L'arrondissement souhaite continuer de collaborer avec l'organisme pour l'entretien des terrains lors de la prochaine saison, car elle n'a entre autres pas l'expertise ou les ressources pour le faire elle-même. Ainsi, Tennis Roxboro aura la possibilité d'offrir un service de qualité aux citoyens sur les terrains de tennis de l'arrondissement et ce, à moindre coût. De plus, c'est le seul point de service dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal à être pourvu de terrains de cette qualité

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Autoriser le versement d'une subvention au montant de 10 000 \$ à l'organisme Tennis Roxboro pour l'entretien des terrains de tennis situés au parc des Bénévoles.

La somme de 10 000 \$ est disponible au budget de fonctionnement 2026 au code budgétaire suivant :

2420.0010000.303104.07001.61900.016490

Numéro de fournisseur SIMON pour l'organisme Tennis Roxboro : 141581

## **MONTRÉAL 2030**

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture.

Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision positive permettra d'offrir aux joueurs de tennis de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro des surfaces de jeux de qualité et ainsi d'appuyer le développement du tennis, notamment auprès des jeunes.

L'absence de contribution diminuerait la qualité de l'offre de service, provoquerait une détérioration des terrains, réduirait le taux d'occupation et augmenterait les coûts d'inscription aux activités.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion de ces activités est assurée par chacun des organismes inscrits au programme, par le biais de la promotion sur les différents réseaux sociaux, les différentes publications et par le biais des associations régionales. Ces informations sont également inscrites sur le site Montreal.ca et publier sur les babillards électroniques aux moments opportuns.

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, annexé à la convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à la résolution, l'OBNL devra ratifier une convention avec la Ville stipulant les conditions et les exigences de l'arrondissement en contrepartie du soutien financier accordé pour l'entretien des terrains en terre battue.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raphael QUILICOT  
agent(e) de developpement d'activites  
culturelles physiques et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-20

Jay-Sun RICHARD  
Chef de division. Sports

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1266936005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 3 449,25 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de mobilier destiné à certains bureaux de la direction des Travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, portant ainsi le montant total autorisé de la dépense à 120 763,73 \$ à 124 212,98 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 25-21101

**CONTENU****CONTEXTE**

Le contrat relatif à la fourniture et à l'installation de mobilier pour certains bureaux des Travaux publics a été octroyé à l'entreprise Solutions Bureau Rousseau Inc. (9200-9737 Québec Inc.) par la résolution du 8 septembre 2025. La fourniture et l'installation du mobilier ont débuté mais ont toutefois subi des retards dus aux imprévus.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD - 1256936021- Octroyer à l'entreprise Solutions Bureau Rousseau Inc. (9200-9737 Québec Inc.) un contrat pour la fourniture et l'installation de mobilier pour certains bureaux des Travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de sa soumission, soit de 115 013,08 \$ taxes incluses - Autoriser une dépense totale de 120 763,73 \$ répartie comme suit : 115 013,08 \$ taxes incluses pour le contrat et 5 750,65 \$ pour 5 % de contingences. Appel d'offres 25-21101 - Un soumissionnaire

**DESCRIPTION**

Le contrat 25-21101 a été octroyé à Solutions Bureau Rousseau Inc. (9200-9737 Québec Inc.).

**JUSTIFICATION**

En raison des retards sur le projet de réaménagement et de mises aux normes CVAC, des frais d'entreposage pour le mobilier doivent être payés, puisqu'il ne sera pas possible de livrer et d'installer le mobilier comme prévu aux dates contractuelles. Les dates prévues selon l'échéancier de l'entrepreneur, daté du 13 février, sont les suivantes :

- ◊ Phase 2 : 26 avril 2026
- ◊ Phase 3: 29 mai 2026

Un minimum de deux (2) mois d'entreposage doit donc être planifié.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant additionnel octroyé pour ce contrat est de 3 449,25 \$, taxes incluses. Il sera considéré comme contingences, faisant ainsi passer le budget de 120 763,73 \$ taxes incluses, à 124 212,98 \$, taxes incluses.

Ce projet sera financé en totalité par la charte Réaménagement du budget PDI de l'arrondissement.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nazih EL-DALI

**ENDOSSÉ PAR**

Stefan KOPCZYNSKI

Le : 2026-03-18

ingenieur(e)

chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1266936008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un montant total de 4 532 921,84 \$, taxes incluses, soit 3 958 883,70 \$ taxes incluses pour le contrat, 395 888,37 \$ taxes incluses pour 10% de contingences et 178 149,77 \$ taxes incluses pour 4.5% d'incidences, à Uniroc Construction inc., pour des travaux de réaménagement du boulevard Lalande, entre la rue de Saraguay et le parc des Anciens-Combattants, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Appel d'offres public 260500-ST

**CONTENU****CONTEXTE**

Le contrat prévoit le réaménagement d'un tronçon du boulevard Lalande, entre la rue Saraguay Est et le parc des Anciens-Combattants. Les travaux comprennent des interventions de voirie, d'égout et de drainage, ainsi que divers ouvrages connexes sur l'ensemble du parcours. Étant assujetti à une autorisation du Ministère de l'Environnement, le projet inclut également la renaturalisation et la mise en valeur du parc de la Promenade, incluant la stabilisation des berges.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'appel d'offres public 260500-ST a été lancé le 12 février 2026 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 19 mars 2026, laissant ainsi un délai de 35 jours ouvrables aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Quatre addenda ont été publiés :

- Le 13 février 2026 - Informations complémentaires aux soumissionnaires
- Le 3 mars 2026 - Avis de report de l'ouverture des soumissions d'appel d'offres - report de date d'ouverture du 12 mars au 19 mars 2026
- Le 5 mars 2026 - Réponses aux questions des soumissionnaires
- Le 12 mars 2026 - Réponses aux questions des soumissionnaires

La validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture.

**JUSTIFICATION**

Sur un nombre de treize (13) preneurs de cahier des charges, cinq (5) entrepreneurs ont donné suite à la demande de prix. Ces cinq soumissions ont été analysées et elles sont conformes.

La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier.

Le tableau suivant présente le résultat des cinq soumissions conformes analysées :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 10% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Uniroc Excavation inc.	3 958 884 \$	395 888 \$	4 354 772 \$
Roxboro Excavation	3 979 557 \$	397 956 \$	4 377 512 \$
Excavation E.S.M.	4 393 972 \$	439 397 \$	4 833 369 \$
Entreprises Ventec inc.	4 440 813 \$	444 081 \$	4 884 894 \$
Environnement Routier NRJ	5 172 181 \$	775 827 \$	5 948 009 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	4 816 481 \$	481 648 \$	5 298 129 \$

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	4 879 711,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	12,05 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	1 593 237 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	36,59 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-943 357 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-17,81 %

L'analyse de conformité administrative a été effectuée pour l'ensemble des soumissions. Les validations requises à la conformité ont démontré que le contrat n'est pas assujéti à l'autorisation de l'AMP et que l'adjudicataire recommandé, Uniroc Construction inc. :

N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ;  
N'a pas de restrictions imposées sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ;

N'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville ;  
Est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville ;  
Ne fait pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

En somme, Uniroc Construction inc. remplit les conditions relatives à l'adjudication de ce contrat. Ainsi, une recommandation d'octroi est faite pour cette entreprise.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 532 921,84 \$, taxes incluses, distribués selon le tableau suivant :

Distribution Budget - Finances	Montant travaux	Contingences (10%)	Incidences (4,5%)	Montant total (tx incluses)
PDI - Famille travaux Civil (72%)	2 839 687,39 \$	283 968,74 \$	127 785,93 \$	3 251 442,06 \$
PDI - Famille architecture et paysage (28%)	1 119 196,31 \$	111 919,63 \$	50 363,83 \$	1 281 479,78 \$
<b>Total dépense tx incluse</b>	<b>3 958 883,70 \$</b>	<b>395 888,37 \$</b>	<b>178 149,77 \$</b>	<b>4 532 921,84 \$</b>

Le coût total inclut le contrat de l'entrepreneur de 3 958 883,70 \$ taxes incl, ainsi qu'un montant de 395 888,37 \$ taxes incl. pour les contingences (10 %) et 178 149,77 \$ taxes incl. pour les incidences (4.5%).

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le budget PDI de l'arrondissement, selon la répartition dans les familles du PDI illustrée dans le tableau ci-haut.

#### MONTREAL 2030

Ce dossier tient compte des objectifs du développement durable de la Stratégie Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Environnement: La renaturalisation de la berge par la plantation de végétaux indigènes s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan Montréal 2030, notamment ceux visant la protection de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques et la restauration des milieux naturels. En remplaçant une surface gazonnée par une végétation riveraine diversifiée et adaptée au milieu, le projet contribue à la création d'infrastructures vertes résilientes, à la préservation des écosystèmes aquatiques et à l'amélioration de la qualité des milieux de vie. Cette intervention concrétise la volonté de la Ville de renforcer la trame verte et bleue et de promouvoir des aménagements durables conformes aux orientations du ministère de l'Environnement.

Civil: Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable. Le recours à la technique du recyclage à froid permet de réduire significativement l'empreinte environnementale du projet, notamment par la réutilisation des matériaux granulaires, la diminution à la source de l'utilisation de matériaux vierges issus des carrières d'exploitation et, par conséquent, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Par ailleurs, la construction de trottoirs et l'aménagement d'une bande cyclable s'inscrivent dans une démarche d'accessibilité universelle et traduisent une approche inclusive de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux visent à sécuriser les déplacements actifs et à réduire la circulation automobile par l'aménagement d'un sens unique. Le projet de renaturalisation entraîne des bénéfices environnementaux significatifs, notamment la stabilisation des sols et la réduction de l'érosion des berges, une meilleure filtration des eaux de ruissellement et une amélioration de la qualité de l'eau. L'implantation de végétaux indigènes favorise également le retour et le maintien de la faune locale, tout en diminuant les besoins d'entretien et d'irrigation à long terme. De plus, le réaménagement confère un caractère naturel et paysager valorisant au site, renforçant la résilience écologique du secteur et la qualité des espaces riverains pour les générations futures.

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été implantée par l'équipe de communication de l'arrondissement afin d'informer et sensibiliser le voisinage et les usagers de façon opportune.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : juin 2026

Fin des travaux : octobre 2026

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

José Alberto CARDENAS AVILA  
ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures (arr.  
pierreonds/roxboro)

Le : 2026-03-27

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes  
techniques



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1266936012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Stantec Experts-conseils Itée, au montant de 103 051,72 \$, incluant les taxes, pour l'élaboration d'une stratégie d'intervention pour l'optimisation de la gestion des eaux pluviales dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et affecter ce montant à même le budget au Surplus de l'arrondissement.; Appel d'offres sur invitation 261200

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, situé dans l'ouest de l'île de Montréal, couvre une superficie de 27,1 km<sup>2</sup> et compte une population d'environ 73 000 habitants. Le relief de l'arrondissement est généralement plat ou de faible pente, caractéristique qui, combinée à la proximité des plans d'eau, augmente les défis liés au drainage et aux inondations potentielles. L'arrondissement se distingue par la présence d'un réseau d'égout séparatif, une particularité notable sur l'île de Montréal. Ce réseau inclut des canalisations souterraines dans l'ensemble de l'arrondissement ainsi qu'un réseau de fossés, fonctionnels ou non, dans plusieurs rues. Pierrefonds-Roxboro est l'un des arrondissements les plus boisés de l'île de Montréal et possède une grande quantité de milieux verts, incluant une multitude de parcs de quartiers et de boisés. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro requiert, par le présent appel d'offres, les services professionnels de la firme Stantec Experts-conseils Itée, spécialisée en gestion des eaux pluviales, afin d'élaborer une stratégie d'intervention pour optimiser la gestion des eaux pluviales dans un contexte de changement climatique en milieu urbain. L'arrondissement possède déjà une cartographie initiale illustrant les éléments clés du territoire (bassins versants, exutoires, cuvettes, fossés, etc.). Le mandat vise à identifier et prioriser les solutions les plus efficaces, qu'elles soient naturelles (vertes) ou conventionnelles (grises), en optimisant le rapport coût-efficacité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à autoriser l'octroi d'un contrat à Stantec Experts-conseils Itée pour l'élaboration d'une stratégie d'intervention pour l'optimisation de la gestion des eaux pluviales. La mission des professionnels comprend, entre autres :

- Effectuer une modélisation hydrologique simplifiée à l'échelle des bassins versants problématiques, avec le logiciel PCSWMM ;

- Localiser et caractériser les problématiques actuelles (points chauds) et futures (identification prospective) en termes de gestion des eaux pluviales ;
- Identifier, localiser et conceptualiser les diverses solutions d'aménagement possibles pour l'ensemble des problématiques identifiées ;
- S'assurer que les solutions proposées conservent la fonctionnalité et l'intégrité des services et attraits existants sur le territoire (aménagement piétonniers, modules de jeux, etc.) ;
- Identifier clairement les informations, analyses ou études complémentaires manquantes dont l'acquisition est requise avant de valider définitivement la faisabilité des solutions proposées ;
- S'inspirer des meilleures pratiques d'aménagement qui peuvent être développées en tenant compte explicitement des enjeux d'entretien à long terme ;
- Présenter une hiérarchisation claire des solutions proposées selon une analyse multicritères incluant minimalement le coût estimé (niveau conceptuel, classe D), la complexité technique de réalisation et le bénéfice attendu (impact sur la problématique) ;
- Produire un plan de localisation de l'arrondissement illustrant les solutions envisagées par secteur problématique ainsi qu'un plan graphique des concepts proposés ;
- Produire un rapport final ;
- Présenter le plan et les solutions à la direction de l'arrondissement.

## JUSTIFICATION

Aux fins de réalisation du projet, un appel d'offres sur invitation a été envoyé le 16 février 2026 aux firmes WSP, Les Services EXP, ARTELIA, TETRATECH, ARUP, CIMA, et Stantec Experts-conseils Itée. Suite à la réception des soumissions le 19 mars 2026, une analyse administrative de conformité des soumissions a été effectuée. Les soumissionnaires Les Services EXP, WSP ainsi que Stantec étaient tous conformes. Un comité de sélection a donc eu lieu le 26 mars suivant.

Parmi les trois (3) soumissions reçues, celle de Stantec Experts-conseils Itée a eu le pointage final le plus élevé. Toutefois, vu que le bordereau de prix sommaire de la soumission n'était pas inclus dans la soumission, une demande de rectification de défaut mineur a été envoyée le 27 mars 2026 à l'entreprise, qui a fourni le document requis le 30 mars 2026.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des soumissions reçues avec les notes octroyées par le comité de sélection :

Soumissions reçues	Note intérimaire	Note finale	Total (taxes incluses)
<b>Stantec Experts-conseils Itée</b>	84	11,5	103 051,72 \$
<b>WSP</b>	82,5	7,3	160 987,75 \$
<b>EXP</b>	75,9	6,48	171 025,31 \$
<b>Dernière estimation réalisée</b>			93 589,65 \$
<b>Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)</b>			
<b>(l'adjudicataire – l'estimation)</b>			9 462,07 \$
<b>Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)</b>			
<b>((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100)</b>			10,00%

L'analyse de conformité administrative a été effectuée pour l'ensemble des soumissions. Les validations requises à la conformité ont démontré que le contrat n'est pas assujéti à l'autorisation de l'AMP et que l'adjudicataire recommandé, Stantec Experts-conseils Itée. :

N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ;  
N'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville ;  
Est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville ;  
Ne fait pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

En somme, Stantec Experts-conseils Itée remplit les conditions relatives à l'adjudication de ce contrat. Ainsi, une recommandation d'octroi est faite pour cette entreprise.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale est de 103 051,72 \$, taxes incluses.  
Ce montant sera pris à même le budget du Surplus de l'arrondissement.

	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Net de ristourne</b>	<b>Montant après taxes</b>
<b>Contrat</b>	89 629,68 \$	94 099,96 \$	103 051,72 \$

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'objectif général du projet en termes de réalisation consiste à procéder selon le calendrier suivant :  
Début du mandat : Avril 2026  
Fin du mandat : Novembre 2026

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Grace-Nathalie NGUIDJOL  
Préposée à la gestion des contrats

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-31

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures (arr.  
pierreonds/roxboro)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes  
techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1266936009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 36 631,04 \$, taxes incluses ; Octroyer à la firme Logix ITS un contrat pour la fourniture de dix radars et panneaux solaires pour des fins d'analyse de la circulation, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission de 36 631,04 \$ taxes incluses et affecter ce montant à même le budget du Surplus de l'arrondissement. Appel d'offres sur invitation 261801

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En raison de la désuétude des équipements de relevé des débits et de la vitesse automobile, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de se procurer dix radars ainsi que des panneaux solaires pour des fins d'analyse de la circulation. Le comité de circulation a effectué une recommandation le 11 décembre 2025, afin de procéder à l'achat de dix (10) appareils radars permettant l'analyse de la circulation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1263050002 - Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 11 décembre 2025.

**DESCRIPTION**

En raison des besoins récurrents en analyse des données de circulation, l'équipe d'ingénierie requiert des appareils permettant de recueillir les informations nécessaires à ces analyses. Le remplacement de ces équipements est essentiel, puisque les appareils actuellement disponibles ne sont plus fonctionnels.

**JUSTIFICATION**

L'appel d'offres sur invitation 261801 a été envoyé à quatre entreprises le 3 mars 2026. Les soumissions de Logix ITS, Électroméga, Traffic-Innovation et Innovation Mi8 inc. ont été reçues le 18 mars 2026.

Le résultat des soumissions est le suivant :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant après taxes</b>
Électroméga	70 947,70 \$
Innovation Mi8	61 097,72 \$
Traffic-Innovation	43 575,53 \$

Logix ITS

36 631,04 \$

L'estimation de l'arrondissement est de 50 000\$ avant taxes, soit 5 000\$ par équipement, pour un total de 57 487,5\$ taxes incluses. Le plus bas soumissionnaire conforme, Logix ITS, est 63,7% inférieur à notre estimation et répond à tous les critères techniques de l'appel d'offres. La moyenne des soumissions est de 53 063 \$ et 7,7% inférieure à l'estimation.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale est de 36 631,04 \$, taxes incluses.  
Ce montant sera pris à même le budget du Surplus de l'arrondissement.

	Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
Contrat	31 860,00 \$	33 449,02 \$	36 631,04 \$

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de changement climatique, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'approbation de cette résolution, on ne pourra plus évaluer les données de circulation et ainsi répondre adéquatement aux enjeux de notre service et des citoyens.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune activité de communication particulière n'est prévue, autre qu'une réponse standard au citoyen incluant le procès-verbal du comité dans lequel sa requête a été discutée. Ce document présente également les résultats de l'analyse de circulation réalisée à l'aide des appareils.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le contrat stipule que les appareils devront être livrés dans un délai de deux mois suivant l'octroi du mandat.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe VINCENT  
ingenieur(e)

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-26

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1266936011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Les services EXP inc., au montant de 421 930,95 \$, incluant les taxes, pour la surveillance des travaux de réaménagement du boulevard Lalande de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; Autoriser une dépense totale de 443 027,50 \$, à savoir 421 930,95 \$ pour le contrat et 21 096,55 \$ pour les contingences. Projet 260504-SP

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre des travaux de réaménagement du boulevard Lalande, des services professionnels de la surveillance des travaux sont nécessaires. Les travaux comprennent des interventions de voirie, d'égout et de drainage, ainsi que divers ouvrages connexes sur l'ensemble du parcours. Le projet inclut également la renaturalisation et la mise en valeur du parc de la Promenade, incluant la stabilisation des berges.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM 23-0837 et CG23 0427: Conclure trois ententes-cadres de services professionnels pour une dépense totale de 29 620 172,23 \$, taxes incluses, d'une durée de 36 mois avec Les Services EXP inc. (contrat 1 : 11 671 930,87 \$), FNX-INNOV inc. : (contrat 2 : 9 894 989,95 \$) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat 3 : 8 053 251,41 \$), pour la gestion et la surveillance des travaux de réfection d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville de Montréal, avec l'option de deux prolongations de 12 mois chacune et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 23-19893(4 soum.). GDD: 1237231054.

**DESCRIPTION**

Une demande d'offre de services a été envoyée le 23 février 2026 à Les services EXP inc, dans le cadre de l'entente-cadre # 1613016, pour l'acquisition de leurs services professionnels en lien avec la surveillance des travaux de réaménagement d'un tronçon du boulevard Lalande.

**JUSTIFICATION**

La division requiert des services professionnels afin de la soutenir dans ses activités de gestion et de surveillance des travaux.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total inclut une dépense total de 443 027,50 \$, à savoir 421 930,95 \$ pour le contrat et 21 096,55 \$ pour 5% de contingences, taxes incluses.

Distribution Budget - Finances	Montant travaux	Contingences (5%)	Montant total (tx incluses)
PDI - Famille travaux Civil (72%)	302 648,95 \$	15 132,45 \$	317 781,40 \$
PDI - Famille architecture et paysage (28%)	119 282,00 \$	5 964,10 \$	125 246,10 \$
<b>Total dépense tx incluse</b>	<b>421 930,95 \$</b>	<b>21 096,55 \$</b>	<b>443 027,50 \$</b>

La dépense sera assumée à 100 % par le budget PDI de l'arrondissement, selon la répartition dans les familles du PDI illustrée dans le tableau ci-haut.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier tient compte des objectifs du développement durable de la Stratégie Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Environnement: . La renaturalisation de la berge par la plantation de végétaux indigènes s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan Montréal 2030, notamment ceux visant la protection de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques et la restauration des milieux naturels. En remplaçant une surface gazonnée par une végétation riveraine diversifiée et adaptée au milieu, le projet contribue à la création d'infrastructures vertes résilientes, à la préservation des écosystèmes aquatiques et à l'amélioration de la qualité des milieux de vie. Cette intervention concrétise la volonté de la Ville de renforcer la trame verte et bleue et de promouvoir des aménagements durables conformes aux orientations du ministère de l'Environnement.

Civil: Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable. Le recours à la technique du recyclage à froid permet de réduire significativement l'empreinte environnementale du projet, notamment par la réutilisation des matériaux granulaires, la diminution à la source de l'utilisation de matériaux vierges issus des carrières d'exploitation et, par conséquent, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Par ailleurs, la construction de trottoirs et l'aménagement d'une bande cyclable s'inscrivent dans une démarche d'accessibilité universelle et traduisent une approche inclusive de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux visent à sécuriser les déplacements actifs et à réduire la circulation automobile par l'aménagement d'un sens unique. Le projet de renaturalisation entraîne des bénéfices environnementaux significatifs, notamment la stabilisation des sols et la réduction de l'érosion des berges, une meilleure filtration des eaux de ruissellement et une amélioration de la qualité de l'eau. L'implantation de végétaux indigènes favorise également le retour et le maintien de la faune locale, tout en diminuant les besoins d'entretien et d'irrigation à long terme. De plus, le réaménagement confère un caractère naturel et paysager valorisant au site, renforçant la résilience écologique du secteur et la qualité des espaces riverains pour les générations futures.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications et services aux résidents sont assumés par la division Communications de l'Arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : juin 2026

Fin des travaux : octobre 2026

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

José Alberto CARDENAS AVILA  
ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures (arr.  
pierreonds/roxboro)

Le : 2026-04-01

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes  
techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1268388003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition financière pour la période du 31 janvier au 27 février concernant les bons de commande approuvés, les factures payées sans bon de commande et des virements budgétaires. En plus, incluant la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1 au 31 janvier 2026

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour les mois de février.  
Rapport couvrant la période la période du 31 janvier au 27 février 2026 qui totalise la somme de 516 826.43 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les dépenses par imputations directes inclus dans la période de transactions de février pour un montant de 1 776.55 \$ et en plus les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 31 janvier 2026 pour un montant de 7 291.35 \$.  
Totalisant un montant de 9 067.90 \$.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andre BASTIEN  
agent(e) comptable analyste

**ENDOSSÉ PAR**

Gaétan BRUNET  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2026-03-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise LEROUX 2  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1266936007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs - RMT26_PFR

**CONTENU****CONTEXTE**

Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier ont permis d'améliorer significativement la condition des rues du réseau artériel. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées, des efforts complémentaires sont maintenant requis afin d'adresser la désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées.

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) , via son programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Réfection mineure de trottoirs (RMT) met à la disposition des arrondissements un budget pour réaliser des travaux de réfection mineure de trottoirs. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant des trottoirs de qualité.

L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) assure le financement des travaux ainsi que le laboratoire nécessaire au contrôle des matériaux utilisés et conserve la responsabilité d'autoriser la réalisation des ouvrages proposés. La procédure de prise en charge de projets a été transmise par écrit à tous les arrondissements.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , afin que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues faisant partie du réseau artériel, dans le but de ne pas ralentir le processus d'appels d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau de l'arrondissement

de Pierrefonds-Roxboro.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 29 0330 - 5 décembre 2022 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs (Dossier 1226936025)

CA23 29 0253 - 4 décembre 2023 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024 - Réfection mineure de trottoirs (Dossier 1236936025)

CA24 29 0318 - 12 décembre 2024 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025 - Réfection mineure de trottoirs

## **DESCRIPTION**

Un budget de 380 000 \$ net de ristourne est mis à la disposition de l'arrondissement afin de réaliser des travaux de réfection mineure de trottoirs pour l'année 2026. La demande de l'arrondissement auprès du SIRR porte le numéro RMT26\_PFR. L'identification des interventions a été effectuée par l'arrondissement en respectant les balises suivantes :

- actifs inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV) ;
- caractère ponctuel de la réfection (environ 15 % d'un tronçon) ;
- coordination avec le Service de l'eau pour le remplacement préalable des entrées de service en plomb ;
- aucun projet de réaménagement de la rue prévu dans les 5 années à venir.

## **JUSTIFICATION**

Ce dossier permet à l'arrondissement de répondre à ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration des infrastructures collectives. Aussi, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro s'assure de diminuer ses interventions d'urgence sur son réseau pour travailler de façon planifiée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts des travaux seront assumés par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier. L'enveloppe budgétaire de disponible pour ces travaux est de 380 000 \$ net de ristourne.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres pour travaux : avril 2026  
Octroi du contrat de construction : juin 2026  
Période de travaux : été 2026

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Nam NGUYEN, 13 mars 2026

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

José Alberto CARDENAS AVILA  
ingenieur(e)

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-12

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1266936010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge les travaux de réaménagement du boulevard Gouin entre les rues Cageux et Coursol (troittoirs et fondation de rue), dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du financement des programmes par le SUM - Vision Zéro - SUM_PRFS25-0417

**CONTENU****CONTEXTE**

Le service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), via son programme Vision Zéro, met à la disposition des arrondissements un budget pour la réalisation de travaux visant à réduire à zéro le nombre de décès et de blessures graves causés par une collision routière. Dans cette optique, le SUM a accepté de reconduire les projets soumis par notre arrondissement en 2025 pour réalisation en 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'arrondissement souhaite sécuriser les accès au Parc Deauville par le réaménagement du boulevard Gouin entre les rues Des Cageux et Coursol. Le projet consiste à ajouter un nouveau trottoir et des traverses piétonnes, tout en réalisant une réfection de la chaussée qui est en très mauvaise état dans ce secteur. L'arrondissement a soumis une demande de subvention au SUM en 2025, via le programme Vision Zéro, mais celle-ci avait été refusée en raison de limitation budgétaire. Le SUM a finalement accepté de réserver un budget de 715 000 \$ net de ristourne en vue de réaliser les travaux de réaménagement pour l'année 2026 (SUM\_PRFS25-0417).

**JUSTIFICATION**

Ce dossier permettra à l'arrondissement de répondre à ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration des infrastructures collectives ainsi que du Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2025-2027 de la Ville de Montréal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts des travaux seront assumés par le SUM. L'enveloppe budgétaire de disponible pour ces travaux est de 715 000 \$ net de ristourne pour l'année 2026.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Appel d'offres pour travaux : juin 2026  
Octroi du contrat de construction : août 2026  
Période de travaux : septembre 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Heloise RONDEAU-GEOFFRION, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Heloise RONDEAU-GEOFFRION, 27 mars 2026

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-27

Grace-Nathalie NGUIDJOL  
Préposée à la gestion des contrats

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION****Dossier # :1263903001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation à même le surplus du budget de l'arrondissement d'un montant de 370 000 \$ pour le projet de mise aux normes des carrés de sable des parcs et de l'entretien des fossés appartenant au MTMD dans le secteur Paul Pouliot sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction des travaux publics souhaite améliorer deux aspects du service aux citoyens de l'arrondissement:

- 1) l'entretien et la mise aux normes des carrés de sable des parcs de Pierrefonds-Roxboro ;
- 2) l'entretien des fossés appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le secteur Paul Pouliot pour favoriser le ruissellement des eaux de pluies vers la rivière (entente signée le 2 juillet 2025 avec le MTMD pour intervenir sur leur terrain).

À la suite de retards observés en matière d'entretien des carrés de sable, la DTP vise à rétablir des standards élevés (tamisage, aération, remise en état) et à renforcer la capacité opérationnelle dans ce domaine d'activité. Cette mesure permettra d'augmenter la fréquence d'entretien, d'assurer un meilleur suivi, de réduire les risques sanitaires et d'améliorer l'efficacité globale, garantissant ainsi des aires de jeux plus sûres et attrayantes pour les familles.

Pour le second projet, le nettoyage des fossés dans le secteur Paul-Pouliot vise à renforcer la résilience des milieux humides environnants afin qu'ils puissent mieux absorber les fortes pluies. En 2024, la tempête Deby a provoqué des précipitations exceptionnelles qui ont dépassé la capacité du réseau d'égouts pluvial de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Les conduites, insuffisantes pour gérer un tel volume d'eau, ont entraîné des inondations majeures, particulièrement dans le secteur de la rue Paul-Pouliot. Les milieux humides derrière les résidences, normalement des zones tampons naturelles, ont été rapidement saturés et n'ont pas pu limiter la montée des eaux. Ces actions favoriseront une meilleure résilience des secteurs humides du secteur qui permettra une capacité plus grande à recevoir des pluies importantes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Non applicable.

**DESCRIPTION**

La présente demande permettra de :

- Rétablir et améliorer les standards d'entretien des carrés de sable (tamisage, aération, remise en état).
- Renforcer la capacité opérationnelle pour augmenter la fréquence et la qualité des interventions.
- Maintenir des espaces de jeux sécuritaires, attrayants et conformes aux attentes des familles de l'arrondissement.
- Améliorer la capacité de réception des eaux de ruissellement pour les fossés appartenant au MTMD du secteur Paul-Pouliot.

Pour y arriver, la Direction des travaux publics recommande d'allouer une somme de 370 000 \$, provenant des surplus de l'arrondissement, afin de créer une équipe dédiée à ces activités pour une période de 20 semaines durant l'été 2026. Une partie de ces fonds servira également à couvrir des services externes ainsi qu'à l'achat de diverses fournitures (sable, membranes, matériaux, etc.).

### **JUSTIFICATION**

L'apport de ce financement aura comme bénéfice de hausser de façon significative la fréquence d'entretien et la réduction des accumulations de débris. Des interventions plus rapides et un meilleur suivi de la conformité. La diminution des risques sanitaires liés à la contamination ou à la dégradation tout en permettant un gain d'efficacité opérationnelle et de réduction des interventions correctives coûteuses. Il servira également pour augmenter la capacité de ruissellement des eaux de pluie et favorisera leur cheminement vers la rivière et ainsi réduire les risques d'inondation dans le secteur Paul Pouliot.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon les informations fournies dans l'intervention financière de la direction des Services administratifs.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue partiellement à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en matière de lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à la priorité 19 du plan stratégique, qui vise à offrir à l'ensemble des Montréalais et Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité, tout en assurant une réponse de proximité à leurs besoins.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le refus de ce dossier aura comme impact la baisse de la qualité des aires de jeux (carrés de sable sales, contaminés, envahis de débris), risque pour la sécurité des enfants lors de chutes potentielles, causant ainsi plus de plaintes et d'insatisfaction des citoyens. Sans compter la surcharge de travail pour les équipes actuelles, l'incapacité de rattraper les retards, les coûts plus élevés à moyen terme en raison d'interventions correctives et la dégradation de l'image de l'arrondissement et de la qualité de vie perçue. Le manque d'entretien des fossés dans le secteur Paul Pouliot réduira aussi la capacité de ruissellement des eaux de pluie lors des pluies diluviennes et cela contribue aux inondations dans le secteur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Amar IKHLEF  
Chef de division édifices, équipements et  
parcs

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-19

Stéphane BEAUDOIN  
Directeur des travaux publics Arrondissement  
Pierrefonds-Roxboro

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1265300005

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003638759 visant à permettre, dans la zone H1-5-294 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant, lot 2 861 586, situé à l'adresse 650, chemin de la Rive-Boisée, une galerie faisant corps avec le bâtiment principal implantée à 0,89 m de la ligne de terrain en cour latérale au lieu du minimum requis de 2 m, selon l'article 138 (11) du règlement de zonage CA29 0040; une marge latérale nord-ouest de 1,75 m au lieu du minimum requis de 2 m à la grille des spécifications H1-5-294 de l'annexe A du règlement de zonage CA29 0040.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant, une galerie faisant corps avec le bâtiment principal implantée à 0,89 m de la ligne de terrain en cour latérale au lieu du minimum requis de 2 m, selon l'article 138 (11) du règlement de zonage CA29 0040, et une marge latérale nord-ouest de 1,75 m au lieu du minimum requis de 2 m à la grille des spécifications H1-5-294 de l'annexe A du règlement de zonage CA29 0040, situé à l'adresse 650, chemin de la Rive-Boisée, lot 2 861 586.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Demande de dérogation mineure 3003638759 visant à permettre dans la zone H1-5-294 pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé existant, situé à l'adresse 650, chemin de la Rive-Boisée, lot 2 861 586:

- une galerie faisant corps avec le bâtiment principal implantée à 0,89 m de la ligne de terrain en cour latérale au lieu du minimum requis de 2 m, selon l'article 138 (11) du règlement de zonage CA29 0040;
- une marge latérale nord-ouest de 1,75 m au lieu du minimum requis de 2 m à la grille des spécifications H1-5-294 de l'annexe A du règlement de zonage CA29 0040.

**JUSTIFICATION**

## **Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 11 mars 2026**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 3003638759, visant à permettre dans la zone H1-5-294, pour un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, situé au 650, chemin de la Rive-Boisée, lot 2 861 586 :

- Une galerie faisant corps avec le bâtiment principal implantée à 0,89 m de la ligne de terrain en cour latérale au lieu du minimum requis de 2 m, selon l'article 138 (11) du règlement de zonage CA29 0040; et
- Une marge latérale nord-ouest de 1,75 m au lieu du minimum requis de 2 m à la grille des spécifications de la zone H1-5-294 du Règlement de zonage CA29 0040, pour le bâtiment existant, tel qu'indiqué au plan projet d'implantation

Recommandée à l'unanimité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 11 mars 2026

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 13 avril 2026

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LAFERRIÈRE  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-23

Stephane QUESNEL  
C/D urbanisme, permis et inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1266967002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de règlement CA29 0001-16 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier plusieurs articles concernant les pouvoirs délégués

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En prévision de l'ouverture prochaine du complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro et afin d'offrir une plus grande flexibilité pour l'achat de biens et de services, il a été suggéré d'augmenter la délégation de dépenses aux chefs de division, en la faisant passer de 10 000 \$ à 25 000 \$ pour l'acquisition de biens, à l'exécution de travaux ou de services autres que professionnels (article 15). Quant à la délégation pour les contrats relatifs à l'exécution de services professionnels, la valeur maximale du contrat passe de 5 000 \$ à 10 000 \$ pour les chefs de division (article 17).

Cette démarche nécessite la modification de plusieurs autres articles et nous en profitons pour actualiser ou abroger certaines dispositions du règlement. Bien que ce règlement ait été modifié à plusieurs reprises, certains des articles remontent à son adoption en 2006 et ne sont plus applicables ou adaptés à la réalité actuelle.

Article 1: tous les chefs de division sont considérés comme des fonctionnaires de niveau 3. La référence à un agent de distribution motorisé a été retirée, puisqu'il s'agit d'un poste qui relève désormais du Service de l'approvisionnement.

Article 2: ajustement mineur pour couvrir l'ensemble des niveaux de délégation.

Article 4: ce rapport n'est pas déposé au conseil et après des vérifications à l'interne, les plus anciens ne s'en souviennent pas qu'il l'ait été. Il importe de rappeler que la reddition de comptes permet aux membres du conseil d'arrondissement de prendre connaissance des dépenses effectuées.

Article 6.1: Mise à jour du titre du poste.

Article 15: seul le paragraphe 3 est modifié, mais l'article est remplacé dans son intégralité en entier afin de permettre de bien visualiser les niveaux de délégation et la valeur maximale des contrats.

Article 17: seul le paragraphe 3 est modifié, mais l'article est remplacé dans son intégralité en entier afin de permettre de bien visualiser les niveaux de délégation et la valeur maximale des contrats.

Article 17.2: seul le paragraphe 4 est modifié afin d'inclure le niveau 5 de délégation. Toutefois, l'article est remplacé dans son ensemble afin faciliter la compréhension.

Article 18: cet article est modifié afin d'offrir une plus grande flexibilité, notamment pour les dépenses liées aux services d'utilité publique.

Article 19.3: cet article est modifié afin d'actualiser l'appellation de la CNESST et de donner davantage de flexibilité au directeur d'arrondissement en matière de relations de travail.

Vous trouverez en pièce jointe le projet de règlement CA29 0001-16, de même que la version codifiée à jour incluant les 15 amendements.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Il s'agit du 16<sup>e</sup> amendement de ce règlement depuis son entrée en vigueur en 2006.

### **DESCRIPTION**

Donner avis de motion et prendre acte du dépôt du projet de règlement CA29 0001-16 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de modifier l'article 19.3 portant sur la délégation du directeur d'arrondissement, le pouvoir de congédiement ainsi que le règlement des litiges en relations de travail.

### **JUSTIFICATION**

Ces modifications offriront une plus grande flexibilité aux gestionnaires dans l'attribution des différents contrats.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: 13 avril 2026

Adoption du règlement: 4 mai 2026

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rachel LECLAIR  
Technicienne - Greffe et archives

**ENDOSSÉ PAR**

Jean-Francois GAUTHIER  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-03-31

**IDENTIFICATION** Dossier # :1260441002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement CA29 0040-72 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de retirer des normes portant sur les plaines inondables et l'annexe E

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'entrée en vigueur du Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUN), demande des modifications au Règlement de zonage CA29 0040 en lien avec l'annexe E, avec des articles qui ne sont plus applicables dû à l'entrée en vigueur du Règlement ainsi que 3 définitions qui sont également à retirer.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

La modification réglementaire vise à retirer l'annexe E du Règlement de zonage CA29 0040. Cette annexe était composée de cartes et des cotes altimétriques des zones à risque d'inondation. Avec l'entrée en vigueur du RMUN, cette annexe n'est plus nécessaire. La définition de plaine inondable référait à l'annexe E du Règlement. En abrogeant l'annexe E, nous proposons de retirer la définition de plaine inondable puisque celle-ci n'est également plus utilisé dans le RMUN. De plus, afin d'éviter des répétitions de définitions entre notre réglementation et le RMUN nous proposons de retirer la définition de zone de faible courant et de zone de grand courant.

Les article 295 et 296 sont maintenant des éléments couvert par le RMUN ce qui ne les rend plus applicable dans notre Réglementation.

La modification réglementaire n'est pas soumise à l'approbation référendaire.

Les articles suivants sont touchés par la modification et le but visé est présenté dans le tableau ci-bas.

**5. DOCUMENTS ANNEXÉS**

**25. TERMINOLOGIE**

295. IDENTIFICATIONS DES ZONES SITUÉES EN PLAINES INONDABLES

296. PORTÉE DES NORMES APPLICABLES EN PLAINES INONDABLES

299. NORMES D'ÉLÉVATION MINIMALE DES SOUS-SOLS DANS LES ZONES SITUÉES SOUS LE NIVEAU INDIQUÉ AU PLAN 1099-2 ILLUSTRANT LES BASSINS DE DRAINAGE

ANNEXE E

Article du présent règlement CA29 0040-72	Chapitre modifié du règlement CA29 0040	Article modifié du règlement CA29 0040	But visé de la modification
2	Chapitre 1 Section 1	5 Paragraphe 5	Retirer la mention de l'annexe E dans la liste des documents annexés
3	Chapitre 3	25	Retirer 3 définitions
4	Chapitre 17	295	Abroger l'article
4	Chapitre 17	296	Abroger l'article
5	Chapitre 17	299 Paragraphe 1	Retirer le terme plaine inondable afin de le remplacer par milieu hydrique
6	Annexe E	Annexe E	Abroger l'annexe E

#### JUSTIFICATION

Tel que mentionné plus haut dans la description, l'annexe E du Règlement de zonage devait être retirée. Nous avons également dû modifier retirer des définitions qui figure maintenant dans le RMUN et retirer la définition de plaine inondable qui n'est plus un terme utilisé dans le RMUN.

De plus, deux articles qui portaient sur les plaines inondables ne sont plus applicables avec l'entrée en vigueur du régime permanent (RMUN).

La modification du règlement de zonage s'en trouve nécessaire

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

#### MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et adoption du projet de règlement CA : 13 avril 2026  
Assemblée publique de consultation : 4 mai 2026  
Adoption du règlement : 4 mai 2026  
Certificat de conformité (entrée en vigueur) : 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cloe DESCHENES  
conseiller(-ere) en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-23

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-développement du territoire et études techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1268707005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement CA29 0042-4 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin de préciser les éléments d'un projet déjà approuvé pouvant faire l'objet d'une modification mineure.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent projet de règlement vise à modifier de nouveau le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin de préciser les éléments d'un projet déjà approuvé pouvant faire l'objet d'une modification mineure. Ces éléments figuraient dans les versions antérieures du règlement. Toutefois, un manque de précision dans le libellé lors de la dernière modification en 2025 a eu pour effet de les retirer par inadvertance de l'article 23.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Les modifications au règlement visent à réintroduire les éléments d'un projet déjà approuvé pouvant être considérés comme mineurs :

- 1° La teinte d'un matériau de revêtement ;
- 2° Changement de type d'un matériau de revêtement extérieur ;
- 3° Les dimensions d'une ouverture si elle demeure en deçà du double de la largeur approuvée ;
- 4° Les espaces de végétaux proposés dans le cadre d'un aménagement paysager ;
- 5° toute modification relative au plan d'aménagement paysager ;
- 6° La localisation d'un bâtiment, construction ou équipement secondaire ;
- 7° Une subdivision modifiée ;
- 8° L'agrandissement d'un bâtiment de moins de 50 m2 ;

9° Une modification à la hauteur d'un bâtiment de plus ou moins un mètre. »

## **JUSTIFICATION**

La réintroduction de ces éléments est essentielle, puisqu'elle permet à l'autorité compétente d'évaluer le caractère mineur d'une demande et d'assurer un traitement équitable pour l'ensemble des dossiers.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030  
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le présent projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.  
- Avis de motion et adoption du projet de règlement : 13 avril 2026  
- Consultation publique : 4 mai 2026  
- Adoption du règlement : 4 mai 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-25

Stephane QUESNEL  
c/d urb.ppermis & inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1260441001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement CA29 0097-4 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme CA29 0097 afin de rendre obligatoire l'obtention d'un certificat d'autorisation pour tous travaux en milieux hydrique et ajouter une mention relative aux dépôts

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite amender son Règlement d'administration des règlements d'urbanisme CA29 0097 afin d'ajouter un mécanisme de remboursement des dépôts qui sont maintenant exigés lors de travaux de branchement. De plus, avec l'entrée en vigueur du Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUN), il est nécessaire d'ajouter l'obligation d'un permis dans certaines situations qui n'étaient pas prévues par le Règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

La modification réglementaire vise à prévoir les remboursements des dépôts. Nouvellement, dans le Règlement de tarification, des dépôts sont exigés pour les travaux de branchement. Afin de ne pas prévoir uniquement un cas spécifique pour le remboursement de dépôts, nous avons libellé le règlement de façon plus large afin de couvrir des situations futures. La modification vise également à obtenir un certificat d'autorisation pour la construction d'un bâtiment ou d'une construction accessoire de moins de 15 mètres carrés qui se trouve dans un milieu hydrique. Pour tout bâtiment ou construction de moins de 15 mètres carrés, aucun permis n'est requis actuellement. Comme une reddition de compte est demandée à chaque fin d'année en lien avec les constructions effectuées en milieux hydrique, il était nécessaire de faire cet ajout au Règlement.

Les articles suivants sont touchés par la modification et le but visé est présenté dans le tableau ci-bas.

15. PAIEMENT DES TARIFS D'HONORAIRES

19. NÉCESSITÉ D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

Article du présent règlement CA29 0097-3	Chapitre modifié du règlement CA29 0097	Article modifié du règlement CA29 0097	But visé de la modification
1	Chapitre 2	15	Ajouter des paragraphes pour établir les conditions d'un remboursement de dépôt
2	Chapitre 4	19	Ajouter le paragraphe 30 pour ajouter l'obtention d'un certificat d'autorisation pour un bâtiment ou construction accessoire de moins de 15 mètres carrés en milieux hydrique

#### JUSTIFICATION

Comme le règlement de tarification est en vigueur avec un dépôt pour les travaux de branchement et que le RMUN est entré en vigueur, la modification du Règlement d'administration des règlements d'urbanisme s'en trouve nécessaire.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement CA : 13 avril 2026  
Adoption du règlement: 4 mai 2026

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cloe DESCHENES  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-23

Stephane QUESNEL  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et  
inspections (arrondissement)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1266967003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner un avis de motion pour le Règlement CA29 0152-1 modifiant le Règlement CA29 0152 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2026 afin de modifier les tarifs relatifs au sciage de bordures et aux dérogations mineures, ainsi que l'ajout de tarifs concernant le complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DTET) souhaite modifier certains tarifs prévus actuellement dans le règlement en vigueur concernant le sciage de bordures ainsi que les dérogations mineures.

Quant à la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social (DCSLDS), elle souhaite introduire de nouveaux tarifs en prévision de l'ouverture du complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**1256765019 - CA25 29 0282** Adopter le règlement CA29 0152 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2026 et remplaçant le règlement CA29 0145

**DESCRIPTION**

Donner un avis de motion pour le règlement CA29 0152-1 modifiant le règlement CA29 0152 concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2026 afin de modifier les tarifs relatifs au sciage de bordures et aux dérogations mineures, ainsi que l'ajout de tarifs concernant le complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro.

**JUSTIFICATION**

Pour ce faire, il y a lieu de procéder à la modification du règlement en vigueur lors de la prochaine séance du conseil d'arrondissement par la présentation d'un avis de motion, lequel doit être accompagné d'un projet de règlement énumérant les articles modifiés et ajoutés.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: 13 avril 2026

Adoption du règlement: 4 mai 2026

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rachel LECLAIR  
Technicienne - Greffe et archives

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Francois GAUTHIER  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-03-30

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1264991007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance - Autorisation pour la tenue du marché public Pierrefonds sur la terrasse de la Bibliothèque de Pierrefonds,13555, boulevard de Pierrefonds les 6 juin,11 juillet, 8 août et 12 septembre 2026.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro donne le mandat de la coordination et de la mise en œuvre du marché public Pierrefonds à VertCité pour la saison 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1254991008- CA25 29 0121 - QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 25 29 0121 l'autorisation de la tenue d'un marché public sur la terrasse de la Bibliothèque de Pierrefonds, située au 13 555, boulevard de Pierrefonds, les 14 juin, 12 juillet, 2 août et 13 septembre 2025, entre 9 h et 10 h pour l'installation et de 10 h à 15 h pour la vente au public, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

**DESCRIPTION**

L'Arrondissement organisera les marchés publics les 6 juin, 11 juillet, 8 août et 12 septembre 2026, entre 9 h et 10 h pour son installation et de 10 h à 15 h pour la vente au public. Le marché aura lieu sur la terrasse de la Bibliothèque de Pierrefonds, situé au 13555, boulevard de Pierrefonds, Pierrefonds. Des producteurs et artisans seront invités à y tenir un kiosque afin d'y vendre leurs produits.

La tenue du marché nécessite qu'une ordonnance soit édictée relativement au Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

**JUSTIFICATION**

La tenue des Marchés publics Pierrefonds améliore l'accès à des fruits et légumes frais aux citoyens du quartier. Le Marché public Pierrefonds se veut aussi un lieu d'échanges et de rencontres pour favoriser une vie de quartier dynamique, inclusive, participative et solidaire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement facilite la tenue des marchés par un soutien logistique (accès à l'eau et à

l'électricité) et un soutien technique par l'accès à du matériel (tables, chaises, etc).

## **MONTRÉAL 2030**

Contribution : « Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, [des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. »

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications entourant la tenue du marché sont à la charge de l'Arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Kathy DANCSECS, Pierrefonds-Roxboro  
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Kathy DANCSECS, 24 mars 2026

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna VALENTE  
conseillère en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Kathy DANCSECS  
Cheff de division

Le : 2026-03-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1264991008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance - Autorisation pour la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie, chaque jeudi, pendant la période du 9 juillet au 29 octobre 2026 et ce, au parc À-Ma-Baie situé du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, 9665, boulevard Gouin Ouest.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro donne le mandat de la coordination et de la mise en œuvre du Marché solidaire À-Ma-Baie à Corbeille de pain Lac St-Louis pour la saison 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1254991009 - CA25 29 0122 - QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 25 29 0122 l'autorisation de la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie, du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, situé au 9 665, boulevard Gouin Ouest, les jeudis de 13 h à 15 h pour son installation et de 15 h à 18 h pour la vente au public, du 3 juillet au 16 octobre 2025, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

**DESCRIPTION**

L'Arrondissement organisera le marché solidaire À-Ma-Baie pour la période du 9 juillet au 29 octobre 2026, les jeudis entre 14 h et 15 h pour son installation et de 15 h à 19 h pour la vente au public.

Le marché solidaire À-Ma-Baie sera situé du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, offrant uniquement des fruits et légumes frais et majoritairement locaux, le marché solidaire À-Ma-Baie sera opéré par l'organisme Corbeille de pain Lac St-Louis reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL. Le concept vise à offrir un juste prix des produits, par un équilibre entre le montant offert à l'agriculteur, le montant nécessaire à la logistique du marché et le prix de vente offert aux consommateurs. Ainsi, ce marché fonctionnera sous le principe de « Payez ce que vous pouvez ». Ce faisant, un prix suggéré sera affiché pour chaque item et le citoyen ou la citoyenne pourra choisir de déboursier le montant qu'il ou elle est en mesure de payer.

La tenue du marché solidaire À-Ma-Baie nécessite qu'une ordonnance soit édictée relativement au Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

**JUSTIFICATION**

Un modèle innovant de marché public, issu de mobilisation communautaire et citoyenne, afin

d'améliorer l'accès à des fruits et légumes frais et à juste prix aux citoyens et citoyennes du quartier. Le marché solidaire À-Ma-Baie se veut aussi un lieu d'échanges et de rencontres pour favoriser une vie de quartier dynamique, inclusive, participative et solidaire.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'Arrondissement facilite la tenue des marchés par un soutien logistique (accès à l'eau et à l'électricité) et un soutien technique par l'accès à du matériel (tables, chaises, etc).

#### **MONTRÉAL 2030**

Contribution : 'Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle'.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications entourant la tenue du marché sont à la charge de l'Arrondissement.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Kathy DANCSECS, Pierrefonds-Roxboro  
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Francois GAUTHIER, 1er avril 2026

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna VALENTE  
conseillère en développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Kathy DANCSECS  
Cheff de division

Le : 2026-03-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1264991009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance - Autorisation pour la tenue du marché solidaire Pierrefonds-Ouest, chaque jeudi, pendant la période du 9 juillet au 29 octobre 2026 et ce, dans le stationnement de l'Église Biblique Westview, 16789, boulevard de Pierrefonds.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro donne le mandat de la coordination et de la mise en œuvre du Marché solidaire Pierrefonds-Ouest à Corbeille de pain Lac St-Louis pour la saison 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

L'Arrondissement organisera le marché solidaire Pierrefonds-Ouest pour la période du 9 juillet au 29 octobre 2026, les jeudis entre 15 h et 16 h pour son installation et de 16 h à 18 h pour la vente au public.

Le marché solidaire Pierrefonds-Ouest sera situé dans le stationnement de l'Église Biblique Westview, offrant uniquement des fruits et légumes frais et majoritairement locaux, le marché solidaire Pierrefonds-Ouest sera opéré par l'organisme Corbeille de pain Lac St-Louis reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL. Le concept vise à offrir un juste prix des produits, par un équilibre entre le montant offert à l'agriculteur, le montant nécessaire à la logistique du marché et le prix de vente offert aux consommateurs. Ainsi, ce marché fonctionnera sous le principe de « Payez ce que vous pouvez ». Ce faisant, un prix suggéré sera affiché pour chaque item et le citoyen ou la citoyenne pourra choisir de déboursier le montant qu'il ou elle est en mesure de payer.

La tenue du marché solidaire Pierrefonds-Ouest nécessite qu'une ordonnance soit édictée relativement au Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

**JUSTIFICATION**

Un modèle innovant de marché public, issu de mobilisation communautaire et citoyenne, afin d'améliorer l'accès à des fruits et légumes frais et à juste prix aux citoyens et citoyennes du quartier. Le marché solidaire Pierrefonds-Ouest se veut aussi un lieu d'échanges et de rencontres pour favoriser une vie de quartier dynamique, inclusive, participative et solidaire.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement facilite la tenue des marchés par un soutien technique par l'accès à du matériel (tables, chaises, etc).

## MONTRÉAL 2030

Contribution : 'Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle'.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant la tenue du marché sont à la charge de l'Arrondissement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Kathy DANCSECS, Pierrefonds-Roxboro  
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Francois GAUTHIER, 1er avril 2026  
Kathy DANCSECS, 12 mars 2026

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anna VALENTE

**ENDOSSÉ PAR**

Kathy DANCSECS

Le : 2026-03-12

conseillère en développement communautaire    Cheff de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François DULIÈPRE  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1268707006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander à la ministre des Affaires municipales de prolonger de six (6) mois le délai accordé afin de permettre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'adopter ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) de la Ville de Montréal.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil municipal a adopté le règlement 24-017 visant à réviser son plan d'urbanisme, intitulé Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM), le 16 juin 2025.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) exige que les conseils d'arrondissement adoptent les règlements de concordance afin d'assurer la conformité de leur réglementation au PUM dans un délai de 180 jours (6 mois). Récemment, la LAU a introduit un mécanisme de suspension des avis de conformité, qui fait en sorte qu'un organisme en défaut de concordance ne peut plus, sauf exception, apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme, et ce, jusqu'à ce que le défaut soit résolu.

Une demande de prolongation de délai a été présentée à la ministre des Affaires municipales à la suite de l'adoption, le 4 août 2025, de la résolution du conseil d'arrondissement à cet effet.

Le 8 septembre 2025, l'arrondissement a reçu la confirmation que la ministre des Affaires municipales lui accordait une nouvelle échéance, soit jusqu'au 16 juin 2026, pour adopter les règlements de concordance nécessaires afin de tenir compte du règlement numéro 24-017 révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Le respect de ce délai pour assurer la concordance au PUM n'est pas possible pour diverses raisons. Le présent sommaire décisionnel vise à adopter une résolution du conseil d'arrondissement de l'arrondissement afin de soumettre une seconde demande de prolongation à la ministre en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA25 29 0207 - 2025-08-04** - Demande de prolongation à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation

**CM25 0827 – 2025-06-16** - Adoption du règlement intitulé « Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et son document complémentaire et le remplaçant par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

**CM24 0573 - 2024-05-17** - Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement

intitulé « Règlement révisant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et son document complémentaire et le remplaçant par le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

## DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DTET) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro estime qu'il n'est pas possible de réaliser une pleine concordance de sa réglementation d'urbanisme au nouveau Plan d'urbanisme et mobilité de la Ville de Montréal dans le délai accordé jusqu'au 16 juin 2026.

Bien que la DTET ait initialement opté pour réaliser l'élaboration des règlements de concordance à l'interne, en s'appuyant sur son équipe composée de trois urbanistes, deux d'entre eux ont quitté l'arrondissement respectivement au début et à la fin du mois de novembre. La ressource restante a dû consacrer ses efforts en priorité aux opérations courantes d'urbanisme, notamment le traitement des autorisations réglementaires particulières (plans d'implantation et d'intégration architecturale, projets particuliers, dérogations mineures) ainsi qu'au soutien des travaux des comités aviseurs, dont le comité consultatif d'urbanisme. Elle a également dû maintenir les activités de collaboration avec divers acteurs internes et externes, notamment les promoteurs. La mise en service, en novembre dernier, de l'antenne Deux-Montagnes du REM, dont deux gares se trouvent sur le territoire de Pierrefonds-Roxboro, a en effet suscité un engouement important pour des projets de redéveloppement.

À la suite de ces départs, la DTET a lancé un appel d'offres afin de retenir les services d'un consultant en urbanisme pour assurer la poursuite des travaux de concordance. Le contrat a été octroyé à la mi-janvier (résolution CA26 29 0006). Un calendrier respectant l'échéance du 16 juin 2026 a ainsi été élaboré. Toutefois, il apparaît que le travail lié (1) à la gestion du cadre bâti (densité et hauteur) selon la nouvelle approche d'intensification urbaine préconisée par le PUM, ainsi que (2) au rehaussement des densités résidentielles conformément aux nouveaux seuils minimaux, s'avère plus complexe et exigeant que prévu. L'inachèvement de ces deux volets freine par ailleurs l'avancement de la concordance pour neuf autres dispositions du document complémentaire, de même que la mise à jour des ajustements nécessaires à plus de quatre cents grilles des usages et normes. De plus, nous collaborons étroitement avec le SUM afin de nous assurer que les travaux réalisés correspondent pleinement aux intentions visées. Cette nouvelle approche d'intensification urbaine nécessite donc des délais supplémentaires pour effectuer les validations.

Par conséquent, il y a lieu de demander à la ministre des Affaires municipales une prolongation de six (6) mois du délai accordé, afin de permettre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'adopter ses règlements de concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal.

Un document justificatif est joint au présent sommaire afin de détailler les motifs du retard, les travaux déjà réalisés ainsi que les conséquences potentielles d'un refus de la ministre.

## JUSTIFICATION

Contrairement à Montréal, la majorité des municipalités locales du Québec sont responsables à la fois de la révision du plan d'urbanisme que de la réglementation d'urbanisme. Ainsi, le délai prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour assurer la concordance d'un règlement d'urbanisme avec un plan d'urbanisme révisé est peu adapté au contexte montréalais. Compte tenu de la diversité des modifications attendues, des étapes nécessaires à l'adoption des règlements d'urbanisme, du partage des compétences en matière d'urbanisme à Montréal et du départ imprévu de deux des trois urbanistes de la DTET, le respect de ce délai représente un défi important pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. D'où la nécessité de présenter une seconde demande de prolongation

afin d'éviter un défaut de concordance.

La Politique de prolongation des délais en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme précise que la demande doit être justifiée par des motifs sérieux, que la nouvelle échéance doit être raisonnable en plus de fournir un plan de travail rigoureux et détaillé qui démontre que l'arrondissement prendra les moyens pour remédier au défaut. Ces éléments sont détaillés au présent sommaire décisionnel.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 par la nature administrative et lié à des prépondérants légaux liés la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a introduit un mécanisme de suspension des avis de conformité. Sans l'obtention d'une prolongation d'échéance, le conseil d'arrondissement pourrait être limité quant à la possibilité de modifier sa réglementation d'urbanisme si les règlements de concordance ne sont pas adoptés à l'intérieur du délai prescrit.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Transmission à la ministre, par le secrétaire d'arrondissement, de la résolution accompagnée du document justificatif.
- Décision ministérielle quant au délai demandé et publication de cet avis de décision à la Gazette officielle du Québec.
- Transmission de l'avis de décision à l'arrondissement.
- Publication, par l'arrondissement, de l'avis concernant la prolongation du délai sur le site Internet de la Ville de Montréal.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-25

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1263050005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 26 février 2026

**CONTENU****CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 26 février 2026. Le procès-verbal sera approuvé par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise BLANCHARD  
adjointe à la direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-03-09

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingénierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-développement du territoire et  
études techniques

**IDENTIFICATION** Dossier # :1263050004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de M. Antoine Bittar à titre de membre du comité de circulation et sécurité routière pour la période du 8 février 2026 au 6 février 2028 et fixer sa rémunération.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nomination de monsieur Antoine Bittar à titre de membre du Comité de circulation et sécurité routière de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 6 février 2028 . Cette nomination est effective depuis l'entrée en vigueur du règlement CA29 0132 sur le Comité de circulation, laquelle a eu lieu le 9 février 2022.  
**1 - NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES**

Le mandat de certains des membres actuels du comité se terminait le 6 février 2024.

La direction Développement du territoire et études techniques recommande au conseil la nomination de la personne suivante à titre de membres du Comité de circulation :

Pour la période du 8 février 2026 au 6 février 2028

M.Antoine Bittar, membre

**2- RÉMUNÉRATION DES MEMBRES**

Que conformément à l'article 19 du règlement CA29 0132 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, la rémunération des membres du comité de circulation et sécurité routière soit fixée sous forme de jeton de présence à cent dollars (100\$) par séance dûment convoquée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA24 29 0070**

QUE monsieur Antoine Bittar soit nommé membre du Comité de circulation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit du 8 février 2026 au 6 février 2028.

**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro nomme les membres du Comité de circulation et sécurité routière qui se compose de trois résidents et d'un élu

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette rémunération sera payée à même le poste budgétaire  
2420.0010000.303105.06001.54590.000000.0000.000000.019130.00000.00000 pour les  
membres.

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro  
Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Francois GAUTHIER, 18 mars 2026

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise BLANCHARD  
adjointe à la direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2026-02-04

Stefan KOPCZYNSKI  
chef(fe) de division - ingenierie et  
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1268707004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2026.

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2026.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

S.O.

**JUSTIFICATION**

S.O.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).  
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY  
conseiller(-ere) en aménagement

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-25

Stephane QUESNEL  
c/d urb.permis & inspections

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY  
directeur(-trice)-developpement du territoire et  
etudes techniques